

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN SEUL LOT**

**COMMUNE DE VAUVERT (30)
379 AVENUE DE LA COSTIERE**

D'UN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL

situé au sous-sol du bâtiment F dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LE MONT CALM » figurant au cadastre de ladite commune sous les références SECTION BI N°119 lieudit 265 Avenue de la Costière, d'une contenance cadastrale de 49a 45ca, constituant respectivement le LOT N°273 (et les 88/1000èmes des parties communes générales)

EDD & Règlement de copropriété publié le 01/08/1969, Vol. 44 N°368

MODIFICATIF publié le 19/05/1970, Vol. 72 N°55

MODIFICATIF publié le 23/11/1970, Vol. 7 N°177

**SUR LA MISE A PRIX DE 23 674,97 €
OUTRE LES CHARGES**

Adjudication fixée :

LE JEUDI 12 FEVRIER 2026 A 09H30

Devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES

Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice - Boulevard des Arènes 30000 NIMES

Visite des lieux :

**le MERCREDI 28 JANVIER 2026 de 10H00 à 11H00 par la
SCP PRONER-OTT & Associés, Commissaires de Justice à
NIMES (Gard) - Tél. 04 66 67 57 73**

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre des Adjudications représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (CCV également disponible sur le site www.avoventes.fr)

Il sera procédé à la requête du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LE MONT CALM, dont le siège social est sis Avenue de la Costière – 30600 VAUVERT, représenté par son Syndic en exercice FONCIA MONTPELLIER SAS, inscrite au RCS de MONTPELLIER sous le N° 343 765 178, dont le siège social est sis 185 Rue Léon Blum – 34967 MONTPELLIER, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, dûment habilité à poursuivre la vente suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 février 2025 – Résolution n° 20, ayant pour avocat Maître Sonia HARNIST, membre de la SELARL HARNIST AVOCAT, Avocat plaidant, Avocat au Barreau de NIMES, demeurant 1 Place de la Maison Carrée 30000 NIMES

A la vente aux enchères en un seul lot d'un local à usage professionnel situé au sous-sol du bâtiment F dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LE MONT CALM » figurant au cadastre de ladite commune sous les références SECTION BI N°119 lieudit 265 Avenue de la Costière, d'une contenance cadastrale de 49a 45ca, constituant respectivement le LOT N°273 (et les 88/1000èmes des parties communes générales)

Le local comprend un hall d'entrée/cuisine, dégagement, WC, salle de bain & 3 pièces

Chauffage : Electrique

Superficie totale : environ 66,54 m².

Occupation : Occupé à titre gracieux par la société chargée d'effectuer des travaux au niveau de la résidence.